

**Délégation régionale
Paris-IDF Centre-Est**

Décision n°2023-25

La déléguée régionale,

Vu le code de la recherche ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ n°2018-112 du 1^{er} janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision DAJ n°2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ n°2020-81 du Président-directeur général portant organisation et politique achat de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 7 octobre 2021 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2022-2024 ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires;

Vu la décision DAJ n°2017-177 du 1^{er} novembre 2017 nommant Madame Camille CHAUDONNERET, déléguée régionale et ordonnateur secondaire de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

Vu la décision DAJ n°2022-58 nommant Madame Anne-Lise GIRAUD, à la fonction de Directrice de l'Unité ad hoc 6 intitulée « Institut de l'Audition ».

DECIDE

Article 1

Délégation permanente de signature est accordée, à compter du 6 septembre 2023, à Madame Anne-Lise GIRAUD, Directrice de l'Unité ad hoc 6 à l'effet de signer au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité ad hoc 000006 les actes suivants :

1. Les marchés publics et bons de commande de fournitures et services (à l'opposé de ceux relatifs aux opérations de travaux), nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 3 de la présente décision, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil Safir ;
2. Les décisions et actes relatifs à l'admission, l'ajournement, la réfaction ou le rejet des prestations livrées, le cas échéant par la validation de l'acte relatif à la liquidation /certification du service fait dans l'outil Safir ;
3. Les documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger, nécessaires à l'activité de la formation de recherche, dans le respect des règles applicables à l'Inserm, notamment en matière de mission dans les pays à risques, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil Safir.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Lise GIRAUD, délégation de signature est accordée, aux bénéficiaires listés aux annexes de la présente décision, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

Le seuil mentionné à l'article 1.1 de la présente décision est le seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L2124-1 du code de la commande publique. Ce seuil est à comparer à la valeur unitaire du marché ou du bon de commande à signer ou à valider.

Article 4

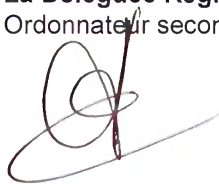
Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la Délégation Régionale Paris-IDF Centre-Est.

Article 5

La décision n°2022-35 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Fait à Paris,

La Déléguée Régionale
Ordonnateur secondaire délégué



Camille CHAUDONNERET

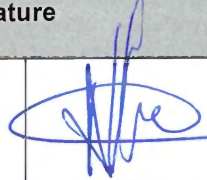
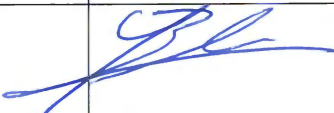
REÇU LE
03 OCT. 2023
 Inserm Délégation Régionale Paris 61

Annexe 1 à la décision de délégation de signature de l'ordonnateur
secondaire de la délégation régionale Paris-IDF Centre-Est de l'Inserm à
l'UA6

Liste des delegataires

| Prénom et nom | Fonction | Employeur | Corps de fonctionnaire (ou type de contrat de travail si non-fonctionnaire, avec la date de la fin de celui-ci s'il n'est pas à durée indéterminée) | Signature | Paraphe |
|---|--|------------------|---|---|---|
| Domaine de l'article 1 de la délégation de signature | | | | | |
| Anne-Lise GIRAUD | Directrice de l'unité | Institut Pasteur | CDI |  |  |
| Domaine de l'article 2 de la délégation de signature | | | | | |
| Anne-Dominique LODEHO-DEVAUCHELLE | Directrice adjointe de l'Institut de l'Audition | Institut Pasteur | CDI |  | ADLD |
| Emeline MOUASSEH | Assistante de direction | Institut Pasteur | CDI |  | EM |
| Danuta OFICJALSKA | Responsable du Pôle Accompagnement de la Recherche | Institut Pasteur | CDI |  | DO |
| Emeline PRANDATO | Adjointe à la Responsable du Pôle Accompagnement de la Recherche | Institut Pasteur | CDI |  | EP |
| Catherine LADAN | Assistante des équipes scientifiques | Institut Pasteur | CDI |  | CL |

**Annexe 2 à la décision de délégation de signature de l'ordonnateur
secondaire de la délégation régionale Paris-IDF Centre-Est de l'Inserm à
l'UA6**

| Liste des délégataires | | | | | |
|--|------------|------------------------|---|--|---------|
| Prénom et nom | Fonction | Employeur | Corps de fonctionnaire (ou type de contrat de travail si non-fonctionnaire, avec la date de la fin de celui-ci s'il n'est pas à durée indéterminée) | Signature | Paraphe |
| Domaine de l'article 2 de la délégation de signature | | | | | |
| Didier DULON | Chercheur | INSERM | DR |  | DD |
| Yohan BOULEAU | Technicien | Université de Bordeaux | TR |  | YB |

